

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Nersac, le 20 mai 2010

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Poitou-Charentes

Unité territoriale de la Charente

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**DCNS  
16 600 RUELLE SUR TOUVRE**

**Projet d'arrêté préfectoral complémentaire  
RSDE**

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

### I – Objet du présent rapport

La société DCNS Equipements Navals située 430 rue du Pont Neuf BP 30 à RUELLE SUR TOUVRE, est un établissement spécialisé dans la conception et la réalisation de système de lancement de missiles pour bâtiments de surface, de tubes lances torpilles pour sous-marins et systèmes de conduite ou de simulation des systèmes d'armes. 850 personnes y sont employées.

Les activités (d'usage, montage, traitement de surface et de peinture, chaudronnerie...) sont réglementées par un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 03 mars 2008.

L'objet de ce rapport est de soumettre à l'avis des membres du CODERST un projet de prescriptions imposées à DCNS dans la mise en œuvre de l'Action de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).

Suite à l'adoption de la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le Ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (RSDE).

En application de la circulaire du 5 janvier 2009, l'établissement DCNS est concerné par cette action car il s'agit d'un établissement soumis à autorisation exerçant les activités industrielles figurant sur la liste des établissements à enjeux « eau » au niveau régional en raison de critères relatifs à la pollution des eaux de surface.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral complémentaire ci-joint prescrit :

- Une **surveillance initiale** sur une période de 6 mois dans les eaux industrielles rejetées des substances représentatives du secteur d'activité de l'établissement (INDUSTRIES DU TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX et de TRAITEMENT DE SURFACE),

Cette liste de substances a été établie au niveau national après examen des résultats des mesures effectuées dans les rejets aqueux des établissements de même secteur d'activité, pendant la première phase de l'action nationale RSDE.

- La remise d'un **rapport d'analyses** par l'exploitant qui permettra de déterminer quelles substances doivent être surveillées de façon pérenne sur le site,
- Ainsi que le cas échéant, une **surveillance pérenne** des substances qui seront jugées comme pertinentes au vu des résultats de la surveillance initiale,
- La réalisation, le cas échéant, par l'exploitant d'une **étude technico-économique** accompagnée d'un échéancier de réduction ou suppression des émissions de certaines substances pertinentes,
- La remise par l'exploitant d'un **rapport d'analyses** qui permettra de déterminer quelles substances doivent être abandonnées suite, notamment, à une amélioration de la qualité des rejets.

#### **IV - Avis et conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons à Mr Le Préfet, en application de l'article R 512-31 du code de l'environnement d'imposer les dispositions précitées par arrêté préfectoral complémentaire (projet ci-joint).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
Et du logement de Poitou-Charentes

Nersac, le 21 mai 2010

Unité territoriale de la Charente

Le Responsable EIRM

à

Référence : JpG/MC – 10/372

Monsieur le Chef de Service  
Risques Technologiques et Naturels  
Division Risques Chroniques, Santé, Environnement

Affaire suivie par : Jean Paul GUIVARC'H  
jean-paul.guivarc'h@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 45 38 64 65 – Fax : 05 45 38 64 69

15, rue Arthur Ranc  
BP 539

86020 POITIERS CEDEX

## Bordereau d'envoi

**OBJET :** INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DCNS  
RUELLE SUR TOUVRE

Projet d'arrêté complémentaire - RSDE

DÉSIGNATION DES PIÈCES :	Nombre	Date
◆ Rapport de présentation référencé 1018 R DCNS Ruelle-sur-Touvre - RSDE	2	20 mai 2010
◆ Projet d'arrêté complémentaire référencé 1018 APC DCNS Ruelle-sur-Touvre - RSDE	2	

OBSERVATION :

En vous proposant de transmettre le rapport et le projet d'arrêté complémentaire à Monsieur le Préfet

Le Responsable EIRM

Jean-Paul GUIVARC'H

**Présent  
pour  
l'avenir**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement  
Et du logement de Poitou-Charentes

Saint-Benoît, le

Division Risques Technologiques et Naturels

Le Directeur,

Division Risques Chroniques, Santé, Environnement

à

Nos réf.

Monsieur le Préfet de la Charente  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'utilité publique et des procédures  
Environnementales

Affaire suivie par : Jean Paul GUIVARC'H  
jean-paul.guivarc'h@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 45 38 64 65 – Fax : 05 45 38 64 69

7,9 rue de la Préfecture

16017 ANGOULEME Cedex

## Bordereau d'envoi

**OBJET :** INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DCNS  
RUELLE SUR TOUVRE

Projet d'arrêté complémentaire - RSDE

DÉSIGNATION DES PIÈCES :	Nombre	Date
◆ Rapport de présentation référencé 1018 R DCNS Ruelle-sur-Touvre - RSDE	1	
◆ Projet d'arrêté complémentaire référencé 1018 APC DCNS Ruelle-sur-Touvre - RSDE	1	

OBSERVATION :

En vous proposant d'inscrire ce rapport au CODERST du 16 juin 2010

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat. Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

[www.poitou-charentes.equipement.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.equipement.gouv.fr)

Tél. : 05 45 38 64 64 – fax : 05 45 38 64 69  
ZI de Nersac  
16440 NERSAC

